

FCP de droit français

**PREVAAL CONVERTIBLES
EUROPE**

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

**Société de gestion : PREVAAL FINANCE
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit**

PREVAAL FINANCE - Tour Alto - 4 place des saisons - 92400 - Courbevoie

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du Commissaire aux Comptes	15
6. Comptes de l'exercice	20
7. Annexe (s)	39
Caractéristiques de l'OPC (suite)	40
Information SFDR	43

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Pour Convertibles et Diversifié en 2022 : changement de cogérant, Morgane Monestier a remplacé Frédéric Alexan.

1. Environnement macro-économique

L'année 2022 a été caractérisée par une série de chocs largement imprévus, dont le principal fut l'offensive militaire russe en Ukraine déclenchée le 24 février. L'imposition, en réaction, de sanctions commerciales contre la Russie (limitations puis embargo sur les importations de pétrole, interdiction d'exporter des composants électroniques et d'autres technologies sensibles, pressions pour arrêter puis céder les investissements occidentaux en matière d'exploration d'hydrocarbures) ont entraîné dans un premier temps une forte hausse des matières premières, notamment énergétiques, puis des phases de correction marquée par une forte volatilité. La diminution, puis l'arrêt complet des livraisons de gaz en juillet ont provoqué une flambée spectaculaire des cours de son substitut, le GNL dont les Européens ont dû importer dans l'urgence de grandes quantités en prévision de l'hiver, avec des répercussions indirectes sur les prix de l'électricité. En conséquence, l'inflation - qui était déjà présente suite à la réouverture rapide post-Covid des économies en 2021 et aux politiques budgétaires expansives et monétaires ultra-accommodantes - a accéléré jusqu'à dépasser les 10% en octobre en zone Euro, soit 5 fois la cible officielle de la BCE, avant de refluer très légèrement en fin d'année sous l'effet mécanique de la baisse modérée des prix du pétrole et celle, beaucoup plus forte, du gaz, alors que sa composante « cœur » continue d'augmenter à 5,2%.

Dans ce contexte inédit depuis plusieurs décennies, les principales banques centrales ont changé radicalement d'attitude en mettant fin, d'une part, à l'accroissement spectaculaire de leurs bilans, et en procédant à une série inédite de hausses de leurs taux directeurs (+425pb pour la FED en 9 mois, +250pb pour la BCE en 6 mois), prenant le risque d'accroître un ralentissement économique en cours à la suite des chocs d'offres déjà subis, et des nombreuses incertitudes présentes. La croissance moyenne annuelle, en recul par rapport à 2021, cache une dynamique inversée entre les Etats-Unis (2%) qui réaccélère après une quasi-stagnation au 1^{er} semestre, et la zone Euro (3,4%) qui termine presque à l'arrêt, mais devrait toutefois éviter la récession cet hiver.

La Chine, quant à elle, a enregistré à 3% sa plus faible croissance (à l'exception de 2020) depuis plus de 30 ans, en raison de sa politique « Zéro Covid », qu'elle a décidé d'abandonner brutalement fin novembre, déclenchant une vague de contaminations sans précédent, et misant sur l'atteinte d'une immunité collective après les fêtes du Nouvel An chinois. Ce changement radical devrait avoir des répercussions positives sur l'activité mondiale en 2023, au prix de potentielles nouvelles tensions sur les matières premières.

2. Environnement financier

La combinaison des crises géopolitiques, inflationnistes et de la volte-face des banques centrales ont provoqué une correction généralisée sur la quasi-totalité des classes d'actifs, avec des baisses à deux chiffres effaçant parfois la moitié des hausses enregistrées en 2021 sur les actions, soit -11,5% (DR) sur l'Euro Stoxx et -18% (DR) sur le S&P 500, en dépit de la bonne tenue des bénéfices par action.

La forte remontée des taux d'intérêts après une longue période sur des niveaux nominaux extrêmement faibles s'est traduite par des contre-performances historiques sur les différents marchés obligataires : -17,2% sur l'indice BBG Euro Aggregate et jusqu'à -19,3% sur l'OAT 10 ans, dont le rendement est passé de 0,2% à 3,1%, au plus haut depuis 2011. Cela a pesé lourdement sur les multiples de valorisation des actions.

3. Politique de gestion

L'année 2022 a été très compliquée pour la classe d'actifs, avec à la fois une baisse des marchés actions, une remontée des taux, et un fort écartement des spreads de crédit. On insistera sur la remontée des taux d'intérêts qui a été assez spectaculaire d'un point de vue historique, du fait des réactions des banques centrales qui ont eu pour principal objectif de contenir l'inflation. Le rendement de l'emprunt d'Etat allemand à 10 ans de référence est ainsi passé de -0,17% à +2,57% au cours de l'exercice.

Le fonds affiche une performance annuelle de -13,84% pour la part B2V, de -14,28% pour la part I et -13,55% pour la part AA, contre un indice à -13,82%.

Au cours de la période, le spread de crédit moyen du fonds est resté inférieur à celui de son indice, tandis que le delta est resté très proche de celui de son indice. La sensibilité taux est restée légèrement au-dessus de celle de son indice.

Le marché primaire a été peu dynamique, la plupart des entreprises préférant attendre de gagner en visibilité avant de financer leur développement.

La sous-exposition du fonds au dollar américain comparativement à son benchmark est restée très contenue tout au long de l'exercice.

Au cours de l'année, nous avons renforcé significativement le secteur des services de communication et le secteur consommation de base (secteurs défensifs), et en parallèle fortement allégé le secteur technologique (cyclique) et le secteur des services aux collectivités (avec un impact important de l'Etat français qui a décidé de racheter la totalité du capital d'EDF, qui était un émetteur important dans l'univers des convertibles européennes).

Le taux de rotation pour l'exercice s'élève à 83,2%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TOTALENERGIES SE 0.5% 02-12-22 CV	15 686 900,77	15 598 455,95
EDF ZCP 14-09-24 CV	3 019 200,00	24 379 495,88
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 11-11-22 CV	6 251 428,00	6 591 380,00
SIKA AG 0.15% 05-06-25 CV	9 152 248,58	3 687 740,32
ARCHER OBLIGATIONS ZCP 31-03-23	3 974 800,00	8 854 764,00
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 14-01-25	10 408 750,00	1 738 250,00
KERING ZCP 30-09-22 CV EMTN		11 179 850,00
SAFRAN ZCP 01-04-28 CV	11 179 463,99	
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	2 871 020,00	7 499 020,00
AMERICA MOVIL BV ZCP 02-03-24	4 561 100,00	5 464 620,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 29 443 162,82

- o Change à terme :
- o Future : 29 443 162,82
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune « commission de mouvement » n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INFORMATION SUR LA SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES :

Conformément à la réglementation applicable résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instrument Financiers (MIF), PREVAAL FINANCE doit sélectionner ses intermédiaires selon des critères définis, pour leur services d'exécution d'ordres d'une part, et pour leurs services d'aide à la décision d'investissement d'autre part.

PREVAAL FINANCE réalise un examen annuel de sa politique de meilleure sélection de ses intermédiaires de marché. Ainsi, les gérants procèdent à une évaluation annuelle des intermédiaires sélectionnés lors d'un Comité d'évaluation au regard de 5 critères :

- Prix des instruments.
- Coût de l'exécution/Accès aux marchés primaires.
- Rapidité de l'exécution.
- Qualité de la recherche.
- Service de règlement/livraison.

PREVAAL FINANCE informe ses clients, par tout moyen approprié, de tout changement important de sa politique de sélection.

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE OU POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés par les entités du groupe.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site contact@prevaalfinance.fr

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « SFDR »

Ce FCP est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

L'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 « SFDR » relatif à la publication d'informations en matière de durabilité prévoit la publication d'une déclaration sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dit « PAI ». Le terme « PAI » ou « principal adverse impacts » en anglais est défini par l'UE comme « des effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis par l'entité juridique ».

Prevaal Finance étant une société de gestion de moins de 500 salariés, la prise en compte des PAI s'effectue sur une base volontaire. A ce stade, les sociétés de gestion ne sont pas tenues de prendre en compte les incidences négatives en matière de durabilité.

A ce jour, Prevaal Finance ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement en raison de l'absence de données actuellement disponibles.

Cependant, Prevaal Finance suit de près les évolutions réglementaires et les travaux de place afin d'être en mesure de prendre en compte les principales incidences négatives dans son activité dans un futur proche. La décision relative à la prise en compte des principales incidences négatives sera revue annuellement.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation du changement climatique,
- Adaptation au changement climatique,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et réduction de la pollution,
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas aux autres objectifs (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »).

Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

La politique de rémunération de Prevaal Finance décrite dans ce document fixe le cadre global de la rémunération au sein de Prevaal Finance, conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE, au code monétaire et financier (article L533-22-2) et au règlement général de l'AMF (article 319-10).

I. Dispositions générales

De manière générale, la politique de rémunération est établie avec comme objectif central d'être alignée avec la stratégie économique et les objectifs à long terme de Prevaal Finance, la gestion financière des capitaux sous sa responsabilité, les valeurs de l'entreprise et l'intérêt de ses clients, dans un cadre de gestion saine et maîtrisée du risque. Elle tient également compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Prevaal Finance, ainsi que de la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Dans ce contexte, Prevaal Finance s'engage à ne pas encourager une prise de risque excessive notamment via le mode de rémunération variable en place, à garantir une cohérence entre les comportements des collaborateurs et ses objectifs à long terme et éviter les conflits d'intérêts

Enfin, la politique de rémunération vise également à contribuer activement à la capacité de Prevaal Finance à attirer de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs. Ainsi, ces derniers sont tous concernés par cette politique, plus particulièrement les collaborateurs qualifiés de « personnels identifiés ».

La politique de rémunération est définie par le Président de Prevaal Finance, en concertation avec le Directeur Général. Les fonctions de contrôle en vérifient la conformité avec les normes et réglementations en vigueur.

2. Politique de remuneration

Chaque collaborateur de Prevaal Finance a droit à tout ou partie des différents éléments de rémunération présentés au paragraphe 2.1 de ce document, en fonction du poste et des responsabilités exercées.

2.1 Composition de la remuneration

La rémunération est composée des éléments suivants :

- Une rémunération fixe en lien avec les responsabilités, l'expérience professionnelle et les compétences requises par le poste et les fonctions occupés. Cette rémunération fixe est cohérente avec les niveaux de rémunération observés dans l'industrie de la gestion d'actifs notamment après vérification via des études de salaires ou benchmarking. Elle est revue périodiquement et peut être révisée de façon discrétionnaire sur la base d'indicateurs dont les principaux portent sur l'efficacité dans le rôle et missions confiés, mais aussi d'éventuelles évolutions du marché. Enfin, il a été retenu un principe d'équilibre entre la rémunération fixe et une éventuelle rémunération variable, de manière à ce que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée au regard de la rémunération globale
- Une rémunération variable annuelle individuelle, en complément du montant de la rémunération fixe. La rémunération variable individuelle est discrétionnaire et permet de valoriser la contribution individuelle sur la base du niveau de réalisation d'objectifs préétablis. Elle ne dépend d'aucune formule quantitative et repose sur la combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluri-annuelle. Elle intègre également des critères collectifs et peut être en partie conditionnée à la situation financière de l'entreprise. Elle n'est pas garantie, sauf exceptionnellement dans le cadre de l'embauche d'un nouveau collaborateur et dans ce cas, limitée à la première année
- Une rémunération variable collective qui rétribue la performance de Prevaal Finance constitué d'un dispositif d'intéressement associé à un Plan d'Epargne Entreprise (PEE). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ce plan (dont les conditions de déclenchement et d'application sont renseignées dans l'accord d'intéressement), d'un dispositif d'abondement
- De nombreux avantages sociaux : protection du salarié et de sa famille (santé, prévoyance), accompagnement à la préparation à la retraite, contribution au CSE

2.2 Détermination de la rémunération variable individuelle

2.2.1 Principes généraux

2.2.2

La rémunération variable individuelle conformément à la réglementation en vigueur, fait l'objet de mesures d'encadrement spécifiques. Elle est attribuée en fonction de la performance individuelle appréciée par le responsable hiérarchique sur la base d'une combinaison de critères objectifs quantitatifs et qualitatifs, dont l'évaluation est formalisée annuellement dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation, en prenant en compte les notions de risque et d'intérêt des clients.

2.2.2 Cas spécifiques des personnels identifiés

Sont intégrés dans les personnels identifiés au sens de la réglementation les collaborateurs qui appartiennent à une catégorie de personnel susceptible d'avoir un impact significatif sur le profil de risque de Prevaal Finance de par leurs fonctions exercées.

La Direction Générale, assistée de la fonction « risques », a identifié comme entrant dans cette catégorie :

- Les personnels en charge de la gestion financière
- Les personnels en charge des risques
- La fonction commerciale
- Les dirigeants

2.2.3 Gestion financière

Les personnels en charge de la gestion financière sont évalués en fonction de la typologie des portefeuilles gérés, selon les standards de l'industrie. Les critères quantitatifs, qualitatifs et extra-financiers utilisés illustrent la capacité à créer de la valeur dans un univers de gestion donné, sans toutefois autoriser ou justifier une prise de risque excessive pouvant avoir un impact sur Prevaal Finance et/ou les produits gérés.

Quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative du portefeuille sur 1, 3 et 5 ans
- Performance en fonction du risque : ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Positionnement concurrentiel sur la base du classement Morningstar sur 1, 3 et 5 ans

Qualitatifs :

- Respect des règles de risque et de conformité
- Respect de l'approche ESG et du processus d'intégration
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial

2.2.4 Risques

Les critères sont définis annuellement et ne doivent pas compromettre ni l'indépendance de la fonction, ni créer de risque de conflits d'intérêts.

Quantitatifs

- Absence d'infraction à la réglementation

Qualitatifs

- Qualité des contrôles
- Respect de la réglementation et de la prise en compte des intérêts du client
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Investissement dans les projets

2.2.5 Fonction commerciale

La fonction commerciale est évaluée sur sa capacité à atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Ils sont définis et communiqués en début d'année.

Quantitatifs :

- Nombre d'actions commerciales par an en prospection
- Nombre d'actions commerciales par an en développement et fidélisation de la clientèle existante

Qualitatifs :

- Participation active au développement de l'activité et gestion des priorités
- Capacité à présenter, à expliquer et promouvoir les politiques d'investissement et les solutions de gestion proposées par Prévaal Finance
- Satisfaction client
- Aptitude à travailler en équipe, à partager et collaborer avec le marketing
- Esprit d'entreprise et sens de l'initiative

2.2.6 Dirigeants

Les dirigeants de Prevaal Finance sont évalués sur leur contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise, sur leur capacité à organiser les équipes sous leur responsabilité, à développer des offres de produits et de service, et à assurer le pilotage des budgets dont ils ont la charge. La performance s'apprécie annuellement.

2.3 Modalités de versement de la part variable individuelle

La part variable individuelle de rémunération éventuellement attribuée au collaborateur concerné sera communiquée et versée au plus tard à la fin du mois de mars, postérieurement à la date de clôture des comptes fixée au 31 décembre.

En cas de versement de la part variable individuelle de rémunération, les sommes attribuées suivront le traitement social et fiscal identique à celui de salaire et seront donc assujetties à l'ensemble des cotisations, contributions sociales, taxes et soumises à l'impôt sur le revenu.

Aucun acompte ne peut être versé pour quelque motif que ce soit au titre de la part variable individuelle.

3. Dispositions concernant la gouvernance

3.1. Direction Générale

3.1.1. Composition

La Direction Générale de Prevaal Finance visée dans le présent document est assumée par le Président et le Directeur Général.

3.1.2. Rôle

La Direction Générale détermine et présente la Politique pour approbation au Conseil d'Administration. Elle est responsable du respect de la politique et soumet des propositions de modification de la rémunération fixe et/ou variable.

3.2. Conseil d'Administration

3.2.1. Rôle

La politique de rémunération est adoptée par le Conseil d'Administration, sur proposition de la Direction Générale. Le Conseil d'Administration approuve toute dérogation ou modification significative apportée et est également responsable du contrôle de son application.

3.3. Fonction contrôle et suivi des risques

3.3.1. Rôle

Conformément aux dispositions réglementaires applicables aux sociétés de gestion, les fonctions de contrôle et de suivi des risques sont impliquées dans le processus de revue des rémunérations variables au sein de la Société de Gestion et plus spécifiquement des personnels identifiés.

Concrètement, la fonction de contrôle et de suivi des risques contribue notamment :

- Au processus de détermination et de mise à jour de la liste des personnels identifiés
- A la réflexion sur les modalités de détermination de la rémunération variable en s'assurant de la prise en compte des différents risques
- A l'appréciation de la gestion des risques et de la conformité des opérations par les équipes / collaborateurs concernés, notamment des preneurs de risque
- A l'analyse de l'incidence de la politique de rémunération par rapport aux dispositions légales et réglementaires

Le montant de la rémunération fixe totale des salariés de Prevaal Finance au titre de 2022 s'élève à 936 402 euros, celui de la rémunération variable totale à 220 480 euros.

Une plus grande granularité de ces données ne se justifie pas au vu de la taille de l'entreprise et du faible nombre de ses salariés.

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PREVAAL FINANCE

18 Avenue d'Alsace

92400 Courbevoie

e-mail : contact@prevaalfinance.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
PREVAAL FINANCE
4 place des Saisons TOUR ALTO
92400 COURBEVOIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

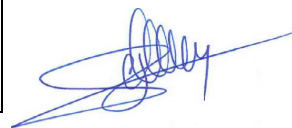
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.05.10 17:51:45 +0200



6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	279 492 860,79	335 578 280,02
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	278 725 465,77	335 177 631,19
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	278 725 465,77	335 177 631,19
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	767 395,02	400 648,83
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	767 395,02	400 648,83
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	1 553 958,42	751 078,44
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 553 958,42	751 078,44
COMPTES FINANCIERS	438 526,06	365 669,17
Liquidités	438 526,06	365 669,17
TOTAL DE L'ACTIF	281 485 345,27	336 695 027,63

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	293 405 087,97	316 602 413,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-14 485 975,88	18 078 203,02
Résultat de l'exercice (a,b)	1 544 624,43	1 194 355,19
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	280 463 736,52	335 874 972,05
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	767 395,12	400 648,93
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	767 395,12	400 648,93
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	767 395,12	400 648,93
Autres opérations		
DETTES	190 343,99	283 886,13
Opérations de change à terme de devises		
Autres	190 343,99	283 886,13
COMPTES FINANCIERS	63 869,64	135 520,52
Concours bancaires courants	63 869,64	135 520,52
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	281 485 345,27	336 695 027,63

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DJS BAS R FUT 0323	2 937 875,00	
DJE 600 EUROP 0323	8 906 100,00	
EC EURUSD 0322		21 933 669,32
EC EURUSD 0323	10 076 364,49	
RP EURGBP 0322		15 055 383,52
RP EURGBP 0323	7 522 823,33	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13 580,02	-224,37
Produits sur actions et valeurs assimilées		205 304,01
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 351 832,11	2 273 504,99
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 365 412,13	2 478 584,63
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	15 980,74	40 944,37
Autres charges financières		
TOTAL (2)	15 980,74	40 944,37
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 349 431,39	2 437 640,26
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	806 610,70	1 361 176,04
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 542 820,69	1 076 464,22
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 803,74	117 890,97
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 544 624,43	1 194 355,19

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013397023 - Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE AA : Taux de frais maximum de 2% TTC.

FR0012099364 - Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE I : Taux de frais maximum de 2% TTC.

FR0011299395 - Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE B2V : Taux de frais maximum de 2% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE AA	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE B2V	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	335 874 972,05	359 589 585,17
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	401 523,00	36 088 758,65
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 377 201,49	-70 757 786,18
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 478 143,65	30 420 212,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-26 036 245,50	-8 918 352,54
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 784 488,51	434 002,41
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 538 521,39	-1 053 432,25
Frais de transactions	-17 512,18	-12 577,08
Différences de change	2 811 585,50	5 305 072,59
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-31 505 790,18	-16 340 794,38
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-18 124 560,35	13 381 229,83
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-13 381 229,83	-29 722 024,21
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-954 526,14	43 819,37
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-767 395,12	187 131,02
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-187 131,02	-143 311,65
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 542 820,69	1 076 464,22
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	280 463 736,52	335 874 972,05

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	278 725 465,77	99,38
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	278 725 465,77	99,38
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	11 843 975,00	4,22
Change	17 599 187,82	6,28
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	29 443 162,82	10,50

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	278 725 465,77	99,38						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							438 526,06	0,16
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							63 869,64	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	588 111,96	0,21	10 927 844,42	3,90	141 574 265,29	50,48	66 929 875,18	23,86	58 705 368,92	20,93
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	438 526,06	0,16								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	63 869,64	0,02								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	36 770 382,47	13,11	12 105 233,00	4,32	2 860 136,30	1,02		
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	218 505,50	0,08			208 284,02	0,07		
Comptes financiers	125 149,67	0,04	48 290,80	0,02			54 974,84	0,02
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers					63 869,64	0,02		
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	10 076 364,49	3,59			7 522 823,33	2,68		

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	1 553 958,42
TOTAL DES CRÉANCES		1 553 958,42
DETTES		
	Frais de gestion fixe	190 343,99
TOTAL DES DETTES		190 343,99
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		1 363 614,43

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE AA		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-546,000	-571 425,51
Solde net des souscriptions/rachats	-546,000	-571 425,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	159 710,000	
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE B2V		
Parts souscrites durant l'exercice	300,000	401 523,00
Parts rachetées durant l'exercice	-1 319,000	-1 814 640,98
Solde net des souscriptions/rachats	-1 019,000	-1 413 117,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	83 103,000	
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-7 000,000	-7 991 135,00
Solde net des souscriptions/rachats	-7 000,000	-7 991 135,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 578,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE AA Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE B2V Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE AA Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 211 792,05 0,12
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE B2V Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 527 057,57 0,46
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 67 761,08 0,97

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	I 544 624,43	I 194 355,19
Total	I 544 624,43	I 194 355,19

	30/12/2022	31/12/2021
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE AA		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	I 156 274,66	995 404,59
Total	I 156 274,66	995 404,59

	30/12/2022	31/12/2021
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE B2V		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	396 522,63	245 034,26
Total	396 522,63	245 034,26

	30/12/2022	31/12/2021
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-8 172,86	-46 083,66
Total	-8 172,86	-46 083,66

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 485 975,88	18 078 203,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-14 485 975,88	18 078 203,02

	30/12/2022	31/12/2021
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE AA		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-8 505 899,31	10 290 027,90
Total	-8 505 899,31	10 290 027,90

	30/12/2022	31/12/2021
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE B2V		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 726 173,28	7 008 376,41
Total	-5 726 173,28	7 008 376,41

	30/12/2022	31/12/2021
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-253 903,29	779 798,71
Total	-253 903,29	779 798,71

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	283 246 409,25	342 319 960,54	359 589 585,17	335 874 972,05	280 463 736,52
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE AA en EUR					
Actif net		187 513 594,03	184 673 977,45	191 329 941,72	164 832 838,51
Nombre de titres		169 689,000	159 689,000	160 256,000	159 710,000
Valeur liquidative unitaire		1 105,04	1 156,46	1 193,90	1 032,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		5,90	19,96	64,20	-53,25
Capitalisation unitaire sur résultat		8,01	7,50	6,21	7,23
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE B2V en EUR					
Actif net	258 741 516,91	105 903 824,66	127 662 718,96	130 103 947,59	110 736 208,35
Nombre de titres	201 938,000	73 487,000	84 931,000	84 122,000	83 103,000
Valeur liquidative unitaire	1 281,29	1 441,12	1 503,13	1 546,61	1 332,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,78	6,91	25,94	83,31	-68,90
Capitalisation unitaire sur résultat	4,97	6,97	5,05	2,91	4,77
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE I en EUR					
Actif net	24 504 892,34	48 902 541,85	47 252 888,76	14 441 082,74	4 894 689,66
Nombre de titres	23 347,000	41 650,000	38 782,000	11 578,000	4 578,000
Valeur liquidative unitaire	1 049,59	1 174,13	1 218,42	1 247,28	1 069,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,90	5,63	21,01	67,35	-55,46
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,80	-0,40	-1,73	-3,98	-1,78

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	EUR	4 700 000	5 038 973,09	1,80
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	7 100 000	6 786 535,97	2,42
DURR AG 0.75% 15-01-26 CV	EUR	900 000	995 556,58	0,35
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	EUR	6 100 000	4 816 318,65	1,72
MBT SYSTEMS 3.5% 08-07-27 CV	EUR	2 000 000	2 475 002,22	0,88
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27	EUR	3 500 000	3 200 907,50	1,14
RAG STIFTUNG 1.875% 16-11-29	EUR	1 000 000	1 009 207,98	0,36
RAG STIFTUNG ZCP 02-10-24 CV	EUR	3 000 000	2 803 605,00	1,00
RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV	EUR	1 500 000	1 356 525,00	0,49
TOTAL ALLEMAGNE			28 482 631,99	10,16
BELGIQUE				
ECONOCOM GROUP 0.5% 06-03-23	EUR	72 130	588 111,96	0,21
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25	EUR	4 600 000	4 704 263,10	1,67
SAGERPAR ZCP 01-04-26 CV	EUR	3 900 000	3 533 166,00	1,26
UMICORE ZCP 23-06-25 CV	EUR	3 700 000	3 382 891,50	1,21
TOTAL BELGIQUE			12 208 432,56	4,35
ESPAGNE				
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	EUR	4 200 000	4 693 227,69	1,67
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	8 100 000	8 049 430,48	2,87
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	EUR	14 300 000	10 394 736,60	3,71
CRITERIA CAIXAHOLDING SAU ZCP 22-06-25	EUR	7 600 000	6 869 526,00	2,45
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	4 700 000	4 696 703,88	1,67
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	7 800 000	5 731 327,96	2,05
TOTAL ESPAGNE			40 434 952,61	14,42
ETATS-UNIS				
JPMORGAN CHASE BANK N A ZCP 10-06-24	EUR	7 200 000	7 640 388,00	2,72
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 14-01-25	EUR	8 300 000	8 584 109,00	3,06
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 29-04-25	EUR	6 400 000	6 596 896,00	2,35
TOTAL ETATS-UNIS			22 821 393,00	8,13
FRANCE				
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	79 289	3 295 092,26	1,18
AIR FR KLM 6.5% PERP CV	EUR	2 500 000	2 483 480,31	0,88
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	EUR	6 500 000	7 374 542,50	2,63
CIE GEN DES ETS MICHELIN ZCP 10-11-23	USD	5 000 000	4 493 792,46	1,60
EDENRED ZCP 06-09-24 CV	EUR	48 000	2 957 832,00	1,06
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	40 500	2 657 670,75	0,95
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	EUR	2 000 000	2 160 141,92	0,77
FNAC DARTY 0.25% 23-03-27 CV	EUR	50 000	3 290 675,00	1,17
NEOEN 2.0% 02-06-25 CV	EUR	56 800	2 821 625,20	1,01
NEOEN 2.875% 14-09-27 CV	EUR	2 500 000	2 552 662,57	0,91
NEXITY 0.875% 19-04-28 CV	EUR	55 718	2 446 131,64	0,87
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	EUR	68 341	8 979 802,38	3,21

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SAFRAN ZCP 01-04-28 CV	EUR	66 000	10 849 674,00	3,87
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26	EUR	38 800	7 140 693,80	2,54
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	EUR	22	2 088 405,00	0,75
SOITEC ZCP 01-10-25 CV	EUR	12 100	2 306 840,80	0,82
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	2 000 000	2 085 776,30	0,74
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	244 372	7 467 275,20	2,66
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	35 000	3 751 002,50	1,34
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	15 000	1 332 840,00	0,47
TOTAL FRANCE			82 535 956,59	29,43
IRLANDE				
GLANBIA CO OPERATIVE SOCIETY 1.875% 27-01-27	EUR	3 000 000	2 696 754,38	0,96
TOTAL IRLANDE			2 696 754,38	0,96
ITALIE				
DIASORIN ZCP 05-05-28 CV	EUR	4 600 000	4 026 150,00	1,44
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	4 400 000	3 761 280,77	1,34
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	5 100 000	4 793 974,50	1,71
PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26	EUR	2 600 000	2 704 507,00	0,96
TOTAL ITALIE			15 285 912,27	5,45
JERSEY				
DERWENT LONDON CAPITAL NO 3 JERSEY LTD 1.5% 12-06-25	GBP	2 000 000	2 052 618,32	0,73
TOTAL JERSEY			2 052 618,32	0,73
LUXEMBOURG				
CITI GLO 0.5% 04-08-23 EMTN	EUR	3 200 000	3 182 298,67	1,13
LAGFIN SCA 2.0% 02-07-25 CV	EUR	2 000 000	2 190 063,56	0,79
OLIVER CAPITAL SARL ZCP 29-12-23	EUR	2 000 000	2 094 900,00	0,74
TOTAL LUXEMBOURG			7 467 262,23	2,66
PAYS-BAS				
AMERICA MOVIL BV ZCP 02-03-24	EUR	6 600 000	6 671 709,00	2,37
ENCAVIS FINANCE BV 1.875% PERP	EUR	2 000 000	1 995 322,33	0,72
MONDELEZ INTL HLDINGS NE ZCP 20-09-24	EUR	5 800 000	5 682 057,00	2,02
QIAGEN NV 0.5% 13-09-23	USD	1 000 000	1 156 853,29	0,41
QIAGEN NV 1.0% 13-11-24 CV	USD	2 000 000	2 232 488,48	0,80
QIAGEN NV ZCP 17-12-27 CV	USD	5 400 000	4 757 388,62	1,70
SWISS REINSURANCE CO VIA ELM BV 3.25% 13-06-24 CV	USD	10 400 000	10 094 025,46	3,60
TOTAL PAYS-BAS			32 589 844,18	11,62
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BK ZCP 24-01-25 CV	EUR	3 900 000	3 879 291,00	1,38
WH SMITH 1.625% 07-05-26 CV	GBP	800 000	807 517,98	0,29
TOTAL ROYAUME-UNI			4 686 808,98	1,67
SUEDE				
GEELY SWEDEN FINANCE AB ZCP 19-06-24	EUR	1 100 000	1 321 831,50	0,48
TOTAL SUEDE			1 321 831,50	0,48
SUISSE				
GE MONEY BANK AG ZCP 09-07-26	CHF	2 600 000	2 412 869,51	0,86
SIKA AG 0.15% 05-06-25 CV	CHF	7 600 000	9 692 363,49	3,46

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-25	USD	7 200 000	7 095 904,43	2,53
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	USD	7 200 000	6 939 929,73	2,47
TOTAL SUISSE			26 141 067,16	9,32
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			278 725 465,77	99,38
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			278 725 465,77	99,38
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
DJE 600 EUROP 0323	EUR	420	-392 000,00	-0,14
DJS BAS R FUT 0323	EUR	95	-114 800,00	-0,04
EC EURUSD 0323	USD	-80	-37 011,01	-0,01
RP EURGBP 0323	GBP	-60	-223 584,11	-0,08
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-767 395,12	-0,27
TOTAL Engagements à terme fermes			-767 395,12	-0,27
TOTAL Instrument financier à terme			-767 395,12	-0,27
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	39 499,95	37 010,96	0,01
APPEL MARGE CACEIS	EUR	506 800	506 800,00	0,18
APPEL MARGE CACEIS	GBP	198 374,96	223 584,06	0,08
TOTAL Appel de marge			767 395,02	0,27
Créances			1 553 958,42	0,55
Dettes			-190 343,99	-0,06
Comptes financiers			374 656,42	0,13
Actif net			280 463 736,52	100,00

Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE I	EUR	4 578,000	1 069,17	
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE AA	EUR	159 710,000	1 032,07	
Part PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE B2V	EUR	83 103,000	1 332,51	

7. ANNEXE(S)

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Société de gestion : PREVAAL FINANCE

PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE

Part I FR0012099364

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds, est la recherche d'une performance nette de frais supérieure à son indice de référence Refinitiv Convertible Bonds Europe Focus, coupons réinvestis, sur une durée de placement recommandée de 3 ans. La gestion est discrétionnaire et à ce titre l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice de référence.

Le degré d'exposition au risque action est compris entre 0% et 100% de l'actif net.

Le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0% et 120% de l'actif net.

La stratégie d'investissement s'articule autour de deux étapes afin d'atteindre l'objectif de gestion :

- une étape de sélection de titres (notamment d'obligations convertibles) à partir d'une analyse de leurs caractéristiques financières. Le choix des titres prend notamment en considération l'analyse de la qualité de crédit de l'émetteur, l'analyse fondamentale de l'action sous-jacente et de son secteur d'activité, ainsi que l'analyse de la composante volatilité du titre ;

- une étape de construction du portefeuille, qui consiste à fixer les pondérations des titres dans le portefeuille et à contrôler que la stratégie d'investissement mise en œuvre est conforme aux scénarii d'évolutions des marchés financiers établis par le Comité d'Investissement de PREVAAL FINANCE.

Le portefeuille du FCP est composé :

- de 0% à 100% maximum de l'actif net en actions ou autres titres de capital de toutes capitalisations, et de tous secteurs économiques confondus (limite de 20% de l'actif net en valeurs de petites capitalisations). Les principales zones géographiques d'investissement sont les marchés européens incluant Suisse et Norvège, mais également, avec un maximum de 20% de l'actif net, sur les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) hors Europe, Suisse et Norvège, et sur les pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net.
- de 0% à 120% maximum de l'actif net en obligations et autres titres de créances, avec d'une part, de titres de créance comportant une exposition aux actions européennes (obligations convertibles non synthétiques et obligations échangeables en action), et de manière accessoire (dans la limite de 10%) de bons de souscription et warrants. Ces titres ne présenteront pas de limite de notation et pourront comprendre des investissements en titres dits spéculatifs. Ils seront sélectionnés principalement en Europe incluant Suisse et Norvège, mais également, dans la limite de 20% maximum de l'actif net, sur les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) hors zone Europe incluant la Suisse et Norvège, et dans la limite de 10% de l'actif net sur les pays émergents. D'autre part, le FCP pourra être investi en obligations et autres titres de créances français et internationaux, négociés sur la même zone géographique que précédemment en excluant toutefois les pays émergents.

Ces titres auront principalement une notation minimale de BBB- selon Standard and Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion à l'issue de son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Aucun investissement ne sera fait en titres spéculatifs. La répartition dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps.

La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre -3 et 10. Les titres non libellés en euro pourront ne pas faire l'objet d'une couverture de change.

Le portefeuille du FCP est également composé de 0% à 10% maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM conformes à la Directive 2009/65/CE, de droit français ou étranger et/ou de FIA français respectant les critères de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPCVM et FIA peuvent être de toutes classifications et exposés sur toutes zones géographiques dont les pays émergents avec une prédominance pour la zone Europe incluant la Suisse et la Norvège. Le fonds pourra avoir recours à des UCITS ETF (Exchange Traded Funds) agréés conformément à la Directive 2009/65/CE entre 0 et 10% de son actif net, exposés aux actions et aux produits de taux.

Le FCP se laisse la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou une société liée.

L'exposition aux pays émergents, tous types d'actifs confondus, est limitée à 10% de l'actif net du fonds.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisé principalement dans une optique de couverture et ponctuellement d'exposition contre les risques actions, de taux ou de change avec une surexposition globale du portefeuille aux risques cumulés actions et taux pouvant aller jusqu'à 200% de l'actif net.

Le FCP se réserve la possibilité de réaliser des opérations de prêt et emprunts de titres, à hauteur de 20% maximum de son actif net, dans un but de gestion de la trésorerie et d'optimisation de ses revenus.

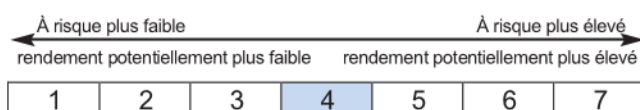
Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 12h la veille de la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie tous les jours où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

L'OPCVM réinvestit et/ou distribue ses sommes distribuables, au choix de la société de gestion.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés d'actions françaises ou étrangères, aux marchés obligataires et autres titres de créance.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. L'OPCVM ne présente pas de garantie en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de liquidité :

L'OPCVM peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque de crédit :

Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres spéculatifs.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Société de gestion : PREVAAL FINANCE

PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE Part AA FR0013397023

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds, est la recherche d'une performance nette de frais supérieure à son indice de Refinitiv Convertible Bonds Europe Focus, coupons réinvestis, sur une durée de placement recommandée de 3 ans.

Le degré d'exposition au risque action est compris entre 0% et 100% de l'actif net.

Le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0% et 120% de l'actif net.

La stratégie d'investissement s'articule autour de deux étapes afin d'atteindre l'objectif de gestion :

- une étape de sélection de titres (notamment d'obligations convertibles) à partir d'une analyse de leurs caractéristiques financières. Le choix des titres prend notamment en considération l'analyse de la qualité de crédit de l'émetteur, l'analyse fondamentale de l'action sous-jacente et de son secteur d'activité, ainsi que l'analyse de la composante volatilité du titre ;

- une étape de construction du portefeuille, qui consiste à fixer les pondérations des titres dans le portefeuille et à contrôler que la stratégie d'investissement mise en œuvre est conforme aux scénarii d'évolutions des marchés financiers établis par le Comité d'Investissement de PREVAAL FINANCE.

Le portefeuille du FCP est composé :

- de 0% à 100% maximum de l'actif net en actions ou autres titres de capital de toutes capitalisations, et de tous secteurs économiques confondus (limite de 20% de l'actif net en valeurs de petites capitalisations). Les principales zones géographiques d'investissement sont les marchés européens incluant Suisse et Norvège, mais également, avec un maximum de 20% de l'actif net, sur les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) hors Europe, Suisse et Norvège, et sur les pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net.
- de 0% à 120% maximum de l'actif net en obligations et autres titres de créances, avec d'une part, de titres de créance comportant une exposition aux actions européennes (obligations convertibles non synthétiques et obligations échangeables en action), et de manière accessoire (dans la limite de 10%) de bons de souscription et warrants. Ces titres ne présenteront pas de limite de notation et pourront comprendre des investissements en titres dits spéculatifs. Ils seront sélectionnés principalement en Europe incluant Suisse et Norvège, mais également, dans la limite de 20% maximum de l'actif net, sur les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) hors zone Europe incluant la Suisse et Norvège, et dans la limite de 10% de l'actif net sur les pays émergents. D'autre part, le FCP pourra être investi en obligations et autres titres de créances français et internationaux, négociés sur la même zone géographique que précédemment en excluant toutefois les pays émergents.

Ces titres auront principalement une notation minimale de BBB- selon Standard and Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion à l'issue de son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Aucun investissement ne sera fait en titres spéculatifs. La répartition dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps.

La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre -3 et 10. Les titres non libellés en euro pourront ne pas faire l'objet d'une couverture de change.

Le portefeuille du FCP est également composé de 0% à 10% maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM conformes à la Directive 2009/65/CE, de droit français ou étranger et/ou de FIA français respectant les critères de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPCVM et FIA peuvent être de toutes classifications et exposés sur toutes zones géographiques dont les pays émergents avec une prédominance pour la zone Europe incluant la Suisse et la Norvège. Le fonds pourra avoir recours à des UCITS ETF (Exchange Traded Funds) agréés conformément à la Directive 2009/65/CE entre 0 et 10% de son actif net, exposés aux actions et aux produits de taux.

Le FCP se laisse la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou une société liée.

L'exposition aux pays émergents, tous types d'actifs confondus, est limitée à 10% de l'actif net du fonds.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisé principalement dans une optique de couverture et ponctuellement d'exposition contre les risques actions, de taux ou de change avec une surexposition globale du portefeuille aux risques cumulés actions et taux pouvant aller jusqu'à 200% de l'actif net.

Le FCP se réserve la possibilité de réaliser des opérations de prêt et emprunts de titres, à hauteur de 20% maximum de son actif net, dans un but de gestion de la trésorerie et d'optimisation de ses revenus.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 12h la veille de la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie tous les jours où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

L'OPCVM réinvestit et/ou distribue ses sommes distribuables, au choix de la société de gestion.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible → À risque plus élevé
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés d'actions françaises ou étrangères, aux marchés obligataires et autres titres de créance.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. L'OPCVM ne présente pas de garantie en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de liquidité :

L'OPCVM peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque de crédit :

Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres spéculatifs.

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit :

PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE
(le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique :

969500XQY17IKTPMLZ63

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental** :

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : %

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, en investissant dans des émissions de sociétés affichant une évaluation ESG positive caractérisée par :

- Une note ESG moyenne pondérée supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des entreprises les moins bien notées de ce dernier.
- L'interdiction de certaines valeurs figurant sur des listes d'exclusion internes ou externes.

Un indice de référence n'a pas été identifié pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Dans le cadre de la gestion de ce Fonds, la recherche sur les critères environnementaux et sociaux est réalisée avec l'appui de Moody's Vigeo Eiris, qui a sa propre grille d'analyse. Les principaux critères ESG pris en compte sont les suivants :

Environnement : stratégie environnementale, pollution accidentelle, produits verts, biodiversité, expérimentation animale, eau, énergie, émissions atmosphériques, déchets, pollution locale, transport, utilisation et élimination des produits, normes environnementales dans la chaîne d'approvisionnement.

Social : dialogue social, participation des employées, réorganisation, gestion des carrières, rémunération, santé et sécurité, temps de travail, information aux clients, relation avec les clients et les fournisseurs, normes sociales dans la chaîne d'approvisionnement, développement social et économique, normes environnementales dans la chaîne d'approvisionnement, impacts sociétaux des produits et services, philanthropie, droits fondamentaux de l'homme, droits fondamentaux du travail, non-discrimination, travail des enfants et travail forcé, sécurité des produits.

Gouvernance : anti-corruption, anti-concurrence, lobbying, conseil d'administration, audit et contrôles internes, actionnaires, rémunération des dirigeants, sécurité des produits.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?

Non applicable

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable

• **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Non applicable

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Non





Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

La stratégie d'investissement s'articule autour de deux étapes afin d'atteindre l'objectif de gestion :

- Une étape de sélection de titres (notamment d'obligations convertibles) à partir d'une analyse de leurs caractéristiques financières et extra-financières.
- Une étape de construction du portefeuille, qui consiste à fixer les pondérations des titres dans le portefeuille et à contrôler que la stratégie d'investissement mise en œuvre est cohérente avec les scénarii d'évolutions des marchés financiers établis par le Comité d'Investissement de PREVAAL FINANCE et à la stratégie ESG.

Pour plus d'informations, l'investisseur peut se référer au prospectus du fonds et/ou au Code de transparence.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Des éléments extra-financiers sont appliqués à chacune des deux étapes de la stratégie d'investissements :

1. Politique d'exclusion :

Le Fonds exclut de son univers d'investissement les entreprises suivantes :

- Controverses : les entreprises impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux édictés par les conventions et traités internationaux en matière environnementale, sociale, de droits humains, de comportements sur les marchés, d'engagements sociétales ou de gouvernance, dont la performance ESG globale est non tangible.
- Empreinte Carbone : les entreprises à l'empreinte carbone critique et dont la stratégie de transition énergétique est non tangible.
- Charbon thermique : les entreprises impliquées à au moins 20% de leurs revenus d'activité dans l'extraction ou la production d'électricité issue du charbon thermique et dont la performance de transition énergétique (TE) est non tangible.
- Hydrocarbure non conventionnel : les entreprises impliquées à au moins 20% de leurs revenus d'activité dans l'extraction ou services liés aux sables bitumineux et aux schistes bitumineux et dont la performance de transition énergétique (TE) est non tangible : les entreprises impliquées dans l'offshore dans l'Arctique et dont la performance de transition énergétique (TE) est non tangible
- Armement controversé : les entreprises impliquées dans les mines antipersonnel et bombes à sous munitions.

2. Score ESG :

Les critères extra-financiers appliqués à l'OPCVM prennent en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance. Au sein de l'univers d'investissement ESG (environ 100 à 150 valeurs, comprenant des valeurs européennes incluant Suisse, Norvège, République Tchèque, Hongrie, Royaume-Uni et Danemark mais également, dans la limite de 20% maximum de l'actif net, sur les marchés de l'OCDE hors Europe, et dans la limite de 10% de l'actif net sur les pays émergents), les valeurs sont notées sur la base d'un score prenant en compte les 3 piliers ESG : pour chaque émetteur, un score global ESG est calculé.

Le Fonds publie son score ESG ainsi que celui de son indice de référence dans son reporting mensuel.

Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Le Fonds est géré selon une approche dite « en amélioration de note » où :

- Aucune des sociétés détenues en portefeuille n'est impliquée dans des activités exclues
- Au moins 90% des sociétés détenues en portefeuille ont une notation ESG
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

La politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises bénéficiaires des investissements est la suivante : la note de Gouvernance est prise en compte dans la note ESG globale. La pondération des critères de Gouvernance, permettant l'établissement de la note de Gouvernance, varie en fonction de la typologie de la société. Nos modèles d'évaluation sont adaptés à 40 modèles spécifiques en appliquant l'approche de pondération des critères ESG.



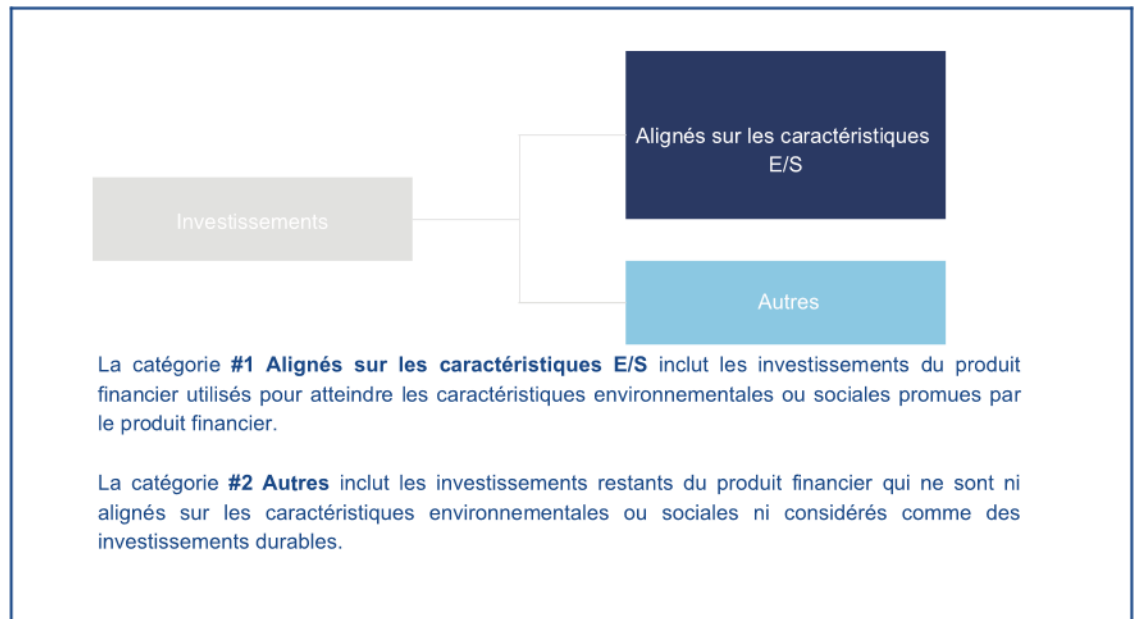
Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Le fonds investit au moins 80% de son actif net sur des titres alignés avec les caractéristiques Environnementales et Sociales (catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S,

Au sein de la poche #2 Autres :

- Le fonds investira jusqu'à 10% de son actif net maximum en liquidités (#2 Autres).
- La part des valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ne pourra excéder 10% maximum de l'actif du Fonds.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques. Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage : **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ; **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



L'allocation d'actifs est susceptible d'évoluer au fil du temps et les pourcentages doivent être considérés comme des moyennes calculées sur de longues périodes. Les calculs peuvent reposer sur des données incomplètes ou parcellaires de la société ou de tiers.

Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

L'utilisation de produits dérivés à des fins d'exposition et de couverture du risque n'a pas d'impact négatif sur les caractéristiques E/S promues par le produit financier. Le produit financier n'a pas de position courte, ne fait pas de prêt emprunt de titres, ou d'instruments dérivés complexes qui pourraient avoir un impact sur les caractéristiques E/ S promues.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les investissements de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables. Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, le cas échéant, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements suivants sont inclus dans « #2 autres » :

Les dérivés et les positions en cash (qui ne sont pas mesurés selon des caractéristiques E/S), ainsi que les entreprises qui ne disposent pas de notation ESG. La notation ESG couvre au minimum 90% du portefeuille investi (excluant les liquidités), calculé de manière hebdomadaire, sur 12 mois glissants.

L'utilisation d'investissements non couverts par une notation ESG n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques ESG promues par le fonds.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non applicable

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?

Non applicable

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Non applicable

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

Non applicable



**Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?
De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :**

<https://www.prevaalfinance.fr/une-gamme-complete-de-fonds/>